



Régie intermunicipale  
du service de sécurité incendie  
des municipalités de  
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,  
Saint-Jules et Saint-Séverin.



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DES MUNICIPALITÉS DE TRING-JONCTION, SAINT-FRÉDÉRIC, SAINT-JULES ET SAINT-SÉVERIN

Mercredi 24 mars 2021 20h

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin tenue exceptionnellement à huis clos par vidéoconférence ce 24 mars 2021 dument convoquée et à laquelle il y avait quorum et étaient présents :

Membres votants :

**Monsieur Mario Groleau**

Président et maire de la Municipalité de Tring-Jonction

**Monsieur Jean-Paul Cloutier**

Vice-président et maire de la Municipalité de Saint-Séverin

**Madame Ghislaine Doyon**

Mairesse de la Municipalité de Saint-Jules

**Madame Lucie Gilbert**

Représentante de la Municipalité de Saint-Frédéric

Membres non-votants :

**Monsieur Joël Giguère**

Représentant substitut de la Municipalité de Tring-Jonction

**Monsieur Gino Vachon**

Représentant substitut de la Municipalité de Saint-Jules

**Madame Patricia Labbé**

Représentante substitut de la Municipalité de Saint-Séverin

Sont absents :

**Monsieur Martin Nadeau**

Secrétaire-trésorier et maire de la Municipalité de Saint-Frédéric

Assiste également de la Régie :

**Monsieur Marc-André Paré**

Directeur général et secrétaire-trésorier

**Monsieur Israël Dodier**

Directeur incendie et chef pompier



**1. Ouverture de la séance**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h. Mario Groleau souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-03-24-01

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Déroulement de la séance;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021;
5. Affaires découlant du procès-verbal;
6. Comptes à payer 1er janvier au 28 février 2021;
7. Correspondances;
8. Interventions janvier 2021;
9. Interventions février 2021;
10. Suivi budgétaire au 28 février 2021;
11. États financiers 2020;
12. RFU pour Quote-part;
13. Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;
14. Avis de motion règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
15. Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
16. Divers :
17. Période de questions;
18. Date de la prochaine réunion (16 juin 2021)
19. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Ghislaine Doyon d'adopter l'ordre du jour.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2021-03-24-02

**3. Déroulement de la séance**

CONSIDÉRANT le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 qui interdit les rassemblements dans un endroit public;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter



à la séance par voie de vidéoconférence;

En conséquence, il est proposé par Mario Groleau que le conseil d'administration accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de vidéoconférence.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2021-03-24-03

**4. Adoption du procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021**

Les administrateurs ont reçu une copie du procès-verbal par courriel.

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier que le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021 soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. Affaires découlant du procès-verbal**

- Aucun point

2021-03-24-04

**6. Comptes à payer 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2021**

Mario Groleau fait la lecture des comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2021.

Il est proposé par Lucie Gilbert que les comptes à payer pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2021 pour un montant de 29 519,39\$ soient adoptés.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**7. Correspondance**

- Aucune correspondance

2021-03-24-05

**8. Interventions janvier 2021**

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de janvier 2021.

Il est proposé par Ghislaine Doyon d'adopter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de janvier 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2021-03-24-06

**9. Interventions février 2021**

Mario Groleau présente les différentes interventions du mois de février 2021.

Il est proposé par Lucie Gilbert d'adopter le tableau des interventions des pompiers pour le mois de février 2021.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



**10. Suivi budgétaire au 28 février 2021**

Marc-André Paré présente le suivi budgétaire en date du 28 février 2021 pour information. Il fait état d'un d'excédent de 7 900,66\$.

**11. États financiers 2020**

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier signe et dépose au conseil d'administration le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'année 2020, le tout tel que présenté par le vérificateur externe, Monsieur Philippe Rouleau, de Blanchette Vachon.

**12. RFU pour Quote-part**

Considérant que l'entente de la création de la Régie intermunicipale du service de sécurité incendie des municipalités de Tring-Jonction, St-Frédéric, St-Jules et St-Séverin prévoit une répartition des quotes-parts en fonction de la population et de la RFU;

Considérant que l'entente prévoit la référence pour identifier population de chacune des municipalités de la Régie afin de déterminer le pourcentage annuel des quotes-parts, mais non pour la RFU;

Considérant que différentes sources identifiant la RFU des municipalités ne présentent pas toutes les mêmes données;

Considérant la nécessité d'établir une référence claire pour établir la RFU de chacune des municipalités de la Régie afin de déterminer le pourcentage annuel des quotes-parts;

Considérant que la détermination de la RFU relève de la MRC Robert-Cliche;

En conséquence, il est proposé par Lucie Gilbert que les données utilisées pour établir la RFU de chacune des municipalités soient celles de l'année antérieure déterminée en fonction du rôle d'évaluation foncière par la MRC Robert-Cliche.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**13. Règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats**

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier d'adopter le règlement portant le numéro 2021-02 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

2021-03-24-07

2021-03-24-08



**14. Avis de motion règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Ghislaine Doyon donne un avis de motion, à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera soumis pour adoption le règlement 2021-03 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Des copies du projet de règlement sont disponibles à la caserne incendie située au 100, avenue Commerciale Tring-Jonction.

2021-03-24-09

**15. Projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires**

Il est proposé par Jean-Paul Cloutier d'adopter le projet de règlement déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats portant le numéro 2021-03.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**16. Divers**

- Aucun point

**17. Période de questions**

- Aucune question

**18. Date et lieu de la prochaine assemblée**

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 16 juin 2021 à 20h, à la caserne incendie au 100, avenue Commerciale à Tring-Jonction.

2021-03-24-10

**19. Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 20h15 par Lucie Gilbert que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mario Groleau  
Président

Marc-André Paré  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Mario Groleau, président atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.